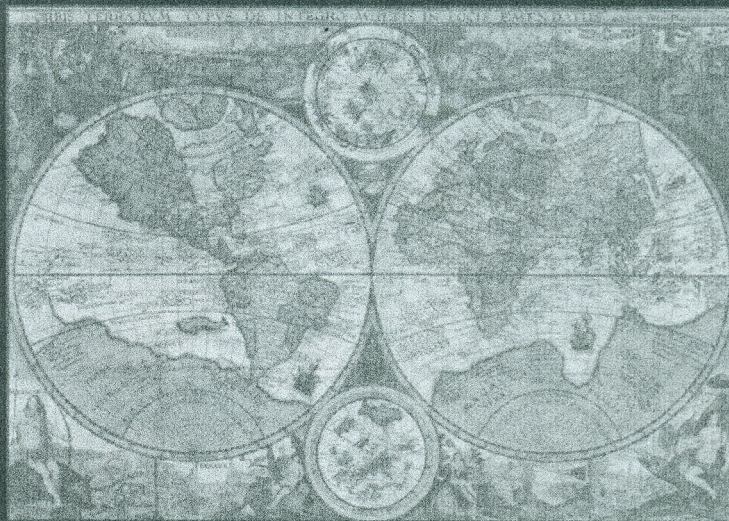


33 *Internationaux*

Enjeux



Pierre Chabal (dir.)

**Concurrences interrégionales
Europe-Asie au XXI^e siècle**

P.I.E. Peter Lang

Concurrences interrégionales Asie-Europe au XXI^e siècle



P.I.E. Peter Lang

Bruxelles · Bern · Berlin · Frankfurt am Main · New York · Oxford · Wien

PARTIE IV. DROIT, ACCORDS JURIDIQUES ET INSTITUTIONS

À l'origine d'un droit régional. La notion de « critères » ou « éléments objectifs » ou « raison » ou « situation objective »..... 281
Harold Kobina Gaba

Le « service public » français face au « service d'intérêt général » communautaire. La compatibilité des conceptions française et communautaire du « service d'utilité publique » en question..... 297
Fabien Bottini

V Les relations commerciales en Asie comme vecteur de coopération et de développement.
Le cas du Kazakhstan et du Japon..... 307
Karimjan Shakirov

Construire le libre-échange interrégional par les accords commerciaux UE-Corée. Limites de la responsabilité des fournisseurs d'accès à *Internet* dans le droit coréen de la propriété intellectuelle selon les accords de libre-échange COR-UE et COR-USA 313
Chan-Mo Chung

Les nouveaux accords commerciaux entre la Corée et l'Union européenne dix ans après l'accord de 2001..... 327
Michel Bruno

La concurrence fiscale interrégionale en Asie-Pacifique entre les zones de libre-échange et les paradis fiscaux 339
John McLaren

Conclusion. De la concurrence aux concurrences multipliées entre les régions. Peu de place pour les « petits pas » de la paix interrégionale 359
Pierre Chabal

Postface. Régimes, politiques, concurrences. Limites de la coopération régionale et des constructions régionales 387
Pierre Chabal

Liste des auteurs..... 391

le du droit français aux droits
communautaire pour les questions
le ou géographique et culturelle)
pacifique sur le terrain juridique

du régime juridique des SP et
este malgré tout partiel, dès lors
communautaire ne s'accordent pas
l'utilité publique. Certes ni le droit
consacrent la loi d'adaptabilité au
s normes. Mais alors que celle de
tutionnel au sein de la République,
it dérivé en droit communautaire,
s en outre que le droit français
te qui justifie de délivrer à tous les
ans distinction de richesse, le droit
tion réelle et abstraite qui réduit
ice public « du pauvre »⁵⁷, en lui
ositives devant bénéficier aux plus
dont le nombre reste limité⁵⁸.

tes, la question de la viabilité sur le
entre deux traditions si différentes
acité de l'UE à continuer de servir
Unions d'État.

onseil du 13.7.2009, concernant des règles
ctivement de l'électricité et du gaz naturel
çon à ne plus mentionner le principe de
n).

Paris, Dalloz, 2009, n° 83.
phe 2.1.B.

Les relations commerciales en Asie comme vecteur de coopération et de développement

Le cas du Kazakhstan et du Japon

Karimjan SHAKIROV

Université Nationale Kazakhe al-Farabi, Almaty

(traduit du russe par K. Baizakova)

Les relations entre Kazakhstan et Japon ont franchi en 2012 le vingtième anniversaire de leur établissement. Pour mieux comprendre leur caractère organique, leur développement, et l'engagement du Kazakhstan dans leur élargissement, il faut observer le dynamisme de l'activité politique extérieure de la république du Kazakhstan dès le moment de sa proclamation d'indépendance. Les relations entre Kazakhstan et Japon ont pris leur envol (II) au sein du développement des relations bilatérales entre le Japon et toute l'Asie centrale (I).

I. le développement des relations bilatérales entre le Japon et l'Asie centrale

Un domaine important des initiatives précoces de politique étrangère du Japon en Asie centrale est le développement des relations bilatérales avec le Kazakhstan, qui a largement prédéterminé l'intérêt du Japon pour le développement et le renforcement de ses relations également avec les autres pays de l'Asie centrale.

La position du Japon en ce qui concerne cette région s'est exprimée à l'occasion de nombreuses initiatives, parmi lesquelles figurent les initiatives diplomatiques suivantes :

- l'initiative visant à intégrer les pays d'Asie centrale dans l'organisation pour la coopération et de développement économique (OCDE), ce qui leur a permis de recevoir une aide financière dans le cadre du programme d'aide officielle au développement (AOD) ;

- l'initiative « diplomatie eurasienne », consistant en un renforcement de la coopération économique et politique entre Japon, Russie et Asie

centrale. Ses trois grands principes sont : le bénéfice mutuel, la confiance réciproque et la perspective à long terme ;

- l'initiative dans le cadre du programme « diplomatie de la route de la soie » pour soutenir la transition démocratique et encourager les réformes économiques, la reconstruction des infrastructures de transport et l'exploration des ressources naturelles ;

- l'initiative « Asie centrale + Japon », lançant des rencontres régulières entre ministres et hauts fonctionnaires des ministères pour promouvoir la coopération régionale ;

- l'initiative « transformation de l'Asie centrale dans un couloir de paix et de stabilité », qui tient en une approche de l'Asie centrale par une vision à long terme, un soutien envers une coopération régionale inclusive, la recherche basée sur des valeurs universelles communes.

Un certain nombre d'autres initiatives ont contribué à la compréhension mutuelle entre le Japon et les pays d'Asie centrale et ont rendu possible de prévoir une assistance matérielle du Japon à l'Asie centrale pour la réalisation de divers projets.

II. les relations entre le Japon et le Kazakhstan

Le dialogue politique kazakhstano-japonais a débuté en mai 1992 par la visite au Kazakhstan du vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères M. Watanabe. Depuis 1993, il existe un mécanisme bilatéral pour la coopération économique.

La visite au Japon du président de la république du Kazakhstan, du 6 au 9 avril 1994, fut l'événement fondamental des relations bilatérales. Lors de cette visite, une « déclaration conjointe » a été signée et des « notes diplomatiques » échangées sur la reconnaissance des anciens traités et accords conclus entre l'URSS et le Japon.

Dans ce document politique, le Japon a en particulier souligné son soutien envers les efforts entrepris par le Kazakhstan pour la réalisation de réformes.

La visite au Kazakhstan en juillet 1997 d'une délégation présidée par K. Obouti, député puis premier ministre, a renforcé le dialogue kazakhstano-japonais. Son rapport sur sa visite en Asie centrale et en Russie relève du concept de politique étrangère japonaise « diplomatie eurasienne », par lequel s'est exprimé le premier ministre du Japon, R. Hashimoto, le 24 juillet 1997 à la tribune de la Société japonaise des acteurs économiques « Keizai Doyukai », divisé la politique du Japon en relation à la région d'Asie centrale en trois directions :

- dialogue politique destiné à approfondir la confiance et compréhension mutuelles ;

: le bénéfice mutuel, la confiance ;

comme « diplomatie de la route de la démocratie et encourager les infrastructures de transport ;

lançant des rencontres régulières des ministères pour promouvoir la

Asie centrale dans un couloir de rapprochement de l'Asie centrale par une coopération régionale et des valeurs universelles communes.

ont contribué à la compréhension de l'Asie centrale et ont rendu possible le dialogue entre le Japon et l'Asie centrale pour la

le Kazakhstan

Le dialogue japonais a débuté en mai 1992 par la visite du ministre des affaires étrangères japonais et du ministre des affaires étrangères kazakh. Il existe un mécanisme bilatéral

entre la république du Kazakhstan, du Japon et l'Asie centrale. Une déclaration conjointe sur l'amitié, le partenariat et la coopération a été signée et des échanges de visites ont permis la reconnaissance des anciens liens entre le Japon et le Kazakhstan.

On a en particulier souligné son rôle du Kazakhstan pour la réalisation

en 1997 d'une délégation présidée par le ministre des affaires étrangères japonais, a renforcé le dialogue entre le Japon et l'Asie centrale et en 2000 une délégation japonaise « diplomatie de la route de la démocratie », le premier ministre du Japon, le président de la Société japonaise des affaires étrangères, a divisé la politique du Japon en deux directions :

1) promouvoir la confiance et compréhension

- coopération économique et les ressources naturelles pour la prospérité de la région ;

- maintien de la paix : non-prolifération nucléaire, démocratisation et stabilisation.

La deuxième visite au Japon du président kazakh, du 5 au 8 décembre 1999, a accentué l'impulsion des relations bilatérales. Lors de cette visite, les parties ont signé la « déclaration conjointe sur l'amitié, le partenariat et la coopération entre la République du Kazakhstan et le Japon », confirmant le haut niveau du partenariat stratégique entre les deux pays.

En 2006, le Kazakhstan a reçu le Premier ministre du Japon J. Koizumi et, en 2007, une large délégation de chefs d'entreprise et cadres supérieurs de grandes sociétés nationales, de l'électricité, des sociétés commerciales et des institutions financières du Japon, dirigée par le ministre de l'économie, commerce et industrie, A. Amari. Les entretiens ont fait de la promotion d'un partenariat stratégique dans l'énergie nucléaire le sujet principal.

La visite au Japon du président kazakh, en juin 2008, a permis de signer la « déclaration conjointe sur le développement ultérieur de l'amitié, le partenariat et de la coopération », pas important sur la voie d'une collaboration mutuellement bénéfique et synergique avec le Japon. L'idée est de rapprocher la haute technologie japonaise d'avec les importantes ressources naturelles et matières premières de la république du Kazakhstan.

Ces accords sont des pas importants pour une coopération nourrie entre le Japon, pays fort dans les technologies avancées et voulant devancer d'autres pays de haute technologie dans leurs liens proches avec l'Asie centrale, et le Kazakhstan, qui possède de vastes matières premières et souhaite en retirer des avantages comparatifs auprès de l'Asie de l'est par rapport à ses voisins et concurrents d'Asie centrale.

Ces relations bilatérales ont contribué à une forte dynamique commerciale du partenariat économique et d'investissement, intensifiant les visites et contacts à différents niveaux entre les ministères et les milieux d'affaires des deux pays, et contribuant à accroître l'intérêt, pour le marché du Kazakhstan, des institutions financières.

Cette conjoncture favorable des relations bilatérales nourrit le partenariat commercial, économique et d'investissements, et intensifie les visites et contacts entre les ministères et les départements, les milieux d'affaires des deux pays, d'où également le renforcement de l'intérêt des institutions financières du Kazakhstan pour le marché. La *Bank of Tokyo Mitsubishi UFJ*, a ouvert une représentation à Almaty en 2008.

Le président kazakh a appelé les entreprises japonaises à investir au Kazakhstan, créant les conditions nécessaires : une économie de marché

libérale et une législation qui protège les investissements étrangers. Lors d'entretiens d'affaires, le président kazakh a rappelé que : « aujourd'hui, non seulement les centres de production du monde, mais la consommation se déplacent progressivement vers les pays en développement, notamment en Asie. Et à cet égard, le Kazakhstan a beaucoup à offrir. La disponibilité des ressources énergétiques et de grands marchés à proximité fait du Kazakhstan une base très efficace et pratique pour le développement des industries orientées vers l'exportation. »

Les deux pays ont précisé le fondement juridique de leur coopération économique. En décembre 2008, à Tokyo, a été signée, une première dans l'histoire des accords et relations interasiatiques, une « convention sur la prévention de la double imposition et la prévention de l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu ». Dans un proche avenir, on s'attend à voir signé un accord sur la libéralisation, la promotion et la protection des investissements.

En 2009, la 1^{re} Commission mixte du gouvernement et du secteur privé au Kazakhstan et au Japon sur la coopération économique, a amené à Astana une délégation japonaise de 90 dirigeants et cadres supérieurs, 25 entreprises japonaises et organisations spécialisées. La signature d'une série d'accords intergouvernementaux et interministériels en a été le résultat.

En parallèle, pour 2009-2011, plusieurs documents interministériels importants ont été signés, notamment un accord de coopération entre « Kazatomprom » et les entreprises japonaises impliquées dans le cycle du combustible nucléaire. « Kazatomprom » a signé avec les plus grandes corporations japonaises des accords prévoyant la création, sur le territoire kazakh, des entreprises de traitement des métaux rares et métaux alcalins et leur production.

Le commerce bilatéral s'est depuis plus de 20 ans fortement développé. D'après les données de l'association japonaise du commerce extérieur, les échanges bilatéraux ont augmenté en 2010 de 171,7 % par rapport à 2009, s'élevant à 825 millions \$. Les exportations du Kazakhstan s'élèvent à 604 millions \$ (hausse de 81,9 %) ; les importations en provenance du Japon à 221 millions \$ (hausse de 48,8 %). En 1996, ce chiffre était de 105,29 millions \$. En outre, en 2010, des visites mutuelles des ministres des affaires étrangères des deux pays ont confirmé le développement dynamique des relations bilatérales.

Kazakhstan et Japon ont des positions similaires sur la sécurité internationale. Tokyo se félicite de l'adhésion du Kazakhstan au traité de non-prolifération nucléaire (2006) et accueille bien les initiatives kazakhes d'intégration dans les organisations internationales et régionales. Le Japon est le seul pays développé coauteur de la résolution

ge les investissements étrangers. Lors kazakh a rappelé que : « aujourd'hui, ion du monde, mais la consommation s pays en développement, notamment n a beaucoup à offrir. La disponibilité grands marchés à proximité fait du t pratique pour le développement des on. »

ement juridique de leur coopération Tokyo, a été signée, une première ns interasiatiques, une « convention osition et la prévention de l'évasion venu ». Dans un proche avenir, on la libéralisation, la promotion et la

xte du gouvernement et du secteur la coopération économique, a amené e 90 dirigeants et cadres supérieurs, isations spécialisées. La signature nentaux et interministériels en a été

usieurs documents interministériels ont un accord de coopération entre japonaises impliquées dans le cycle prom » a signé avec les plus grandes rvoyant la création, sur le territoire : des métaux rares et métaux alcalins

s plus de 20 ans fortement développé. japonaise du commerce extérieur, les 2010 de 171,7 % par rapport à 2009, ortations du Kazakhstan s'élèvent à les importations en provenance du 8,8 %). En 1996, ce chiffre était de des visites mutuelles des ministres ys ont confirmé le développement

ositions similaires sur la sécurité l'adhésion du Kazakhstan au traité 6) et accueille bien les initiatives organisations internationales et développé coauteur de la résolution

de l'AG de l'ONU faisant du 29 août la « journée internationale contre les essais nucléaires ». Il a lancé à Tokyo, en septembre 1999, une conférence internationale sur les problèmes de l'ancien polygone de Semipalatsinsk. Le Japon a alloué 6 millions \$ pour du matériel médical dans la région et, en mars 1998, des recherches conjointes ont été menées sur les effets des essais nucléaires au Kazakhstan. Des progrès ont été réalisés dans leur coopération culturelle et humanitaire.

Soutenant l'initiative de convoquer la conférence CICA, Tokyo participe à son forum comme observateur. Astana soutient le Japon dans l'élection des membres permanents au conseil de sécurité de l'ONU. Les deux pays placent donc leur coopération aussi dans le cadre des forums multilatéraux.

S'exprimant en novembre 2012, à Tokyo, le ministre kazakh des affaires étrangères a déclaré, dans le cadre du dialogue « l'Asie centrale plus le Japon », que les relations entre le Japon et les pays d'Asie centrale, en vingt ans, se développent dans toutes les directions. « Dans la prochaine période, le Forum initié par la partie japonaise peut apporter une réelle contribution à la stabilité dans la région et au développement du commerce, de l'investissement, de la coopération économique, culturelle et humanitaire. »

Il a salué le fait que le Japon, avec son haut niveau technologique et sa grande expérience de coopération économique interrégionale, veuille être un catalyseur de nombreux processus d'Asie centrale, pour contribuer à la coopération régionale. Selon Astana, la solution des problèmes urgents de l'Asie centrale est possible dans ce cas à un niveau supérieur, technologique, et la coordination des efforts de gestion des pays d'Asie centrale.

En conclusion, le renforcement du partenariat stratégique entre Kazakhstan et Japon est liée à plusieurs facteurs. Un dialogue politique visant à approfondir la compréhension et la confiance mutuelles, la coopération économique et des positions communes sur les questions internationales, la non-prolifération des armes nucléaires, la démocratisation et stabilisation sociale. Le succès de la coopération entre les deux pays tient à des intérêts communs dans de nombreux domaines et répond à leurs besoins de politique étrangère.